

Atelier de finalisation

# Règlement intérieur, fiches techniques et consignes de sécurité



# **Table des matières**

Contacts d'Arsud	1
Accessibilité de l'Atelier de finalisation :	3
Présence et intervention de l'agent d'accueil d'Arsud :	3
Les missions du personnel mis à disposition par Arsud :	
Obligations pour les résidents :	4
Interdictions pour toutes les personnes :	4
ANNEXE 1 : CONSIGNES DE SÉCURITÉ DES RISQUES IDENTIFIÉS	5
Circulation des véhicules	5
Incendie	5
Travaux en hauteur	5
Utilisation des structures (grils) et matériel accroché	5
Travaux électriques	6
Restauration	6
Hygiène	6
Observations	6
Liste du matériel	7
ANNEXE 2 : PLANS DE L'ATELIER DE FINALISATION	9
Vue de dessus complète	9
Vue latérale	10
Vue de dessus simplifiée	11
Implantation des circuits en passerelle	12
Implantation DMX	13
Implantation des prises électriques en passerelle.	

# Contacts d'Arsud

Service technique	Djamel	Directeur	d.betrouni@arsud-regionsud.com
	BETROUNI	technique	04 42 94 96 46 / 06 78 79 73 40
Accueil technique	Gilbert DELLI CARRI	Régisseur	g.dellicarri@arsud-regionsud.com 04 42 94 92 00 (standard)
Administration / communication de l'accueil	Marc GRISSONNANCHE	Chargé de projets	m.grissonnanche@arsud- regionsud.com 04 42 94 96 44
Chargé de	Jean-Marie	Régisseur	j.desusini@arsud-regionsud.com
sécurité	DE SUSINI		04 42 94 92 00 (standard)

D'une part, le règlement intérieur et les consignes de sécurité sont destinés à toutes les personnes intervenant dans les locaux de « l'Atelier de finalisation » lors d'une résidence. Il précise les conditions d'utilisation de nos locaux, pour le bien de chaque personne accueillie en résidence, en interaction avec le personnel d'Arsud.

Rappel : de manière générale, chaque travailleur qu'il soit rémunéré ou bénévole est soumis au respect du code du travail, sans pouvoir y déroger. Qu'il s'agisse d'un manquement aux obligations de ce code, commis par un employé ou un employeur, la sanction peut être civile, pénale voire les deux, selon la gravité de ses conséquences. Le responsable légal de la structure accueillie ainsi que son représentant sont tenus de respecter et de faire respecter le code du travail, ainsi que le présent règlement à toutes les personnes de son équipe.

En cas de non-respect de ces consignes, Arsud se réserve le droit d'interrompre les activités en cours et de suspendre la résidence, sans dédommagement en retour et pourra demander réparation en cas de dommages causés au personnel comme aux équipements mis à disposition.

De la même manière, les consignes de sécurité et d'hygiène doivent être respectées avec la plus grande rigueur. Arsud se réserve le droit de relever tout manquement à ces consignes et d'en informer le responsable légal de la structure accueillie pour mise en conformité. A défaut de respect de règles d'hygiène et de sécurité, Arsud se réserve le droit d'interrompre les activités en cours, de suspendre la résidence, et de résilier la convention objet des présentes.

Toutes les personnes de l'équipe présentes en résidence doivent avoir pris connaissance du présent document. Un exemplaire est tenu à la disposition et à la portée des résidents, sur les lieux et sans délai.

D'autre part, il s'agit aussi d'un document technique devant permettre aux futurs résidents de s'assurer de la compatibilité de leur projet avec les moyens et les contraintes techniques de ce lieu, avant de confirmer la réservation.

De même, dans le cas où le résident souhaite accrocher plusieurs appareils ou accessoires, autres que le matériel de « l'Atelier de Finalisation », il devra fournir un plan précisant l'implantation souhaitée sur les grils de l'Atelier, ainsi que le poids de chacun de ces articles, afin de pouvoir vérifier le respect de la charge maximale utilisable sur nos structures.

Par conséquent, le présent document contient des informations techniques telles que :

- la liste du matériel mis à disposition avec le poids de chaque article susceptible d'être accroché. Cette liste peut être fournie sur demande dans un fichier numérique afin de pouvoir faciliter le calcul du poids de l'ensemble des charges à suspendre sur les structures installées. Il faudra aussi tenir compte du poids du matériel que le résident souhaite ajouter.
- les plans des grils accrochés au bâtiment, avec les Charges Maximales d'Utilisation (CMU),
- les plans des raccordements électriques.

Pour tout complément d'information, le technicien et le chargé de projet de l'Atelier peuvent être contactés aux coordonnées indiquées ci-dessus.

Mise à jour juin 2020 2 / 14

#### Accessibilité de l'Atelier de finalisation :

- les locaux de « l'Atelier de finalisation » ainsi que la « Cafeteria » (salle de restauration d'Arsud) sont accessibles de 8 heures à 23 heures 30,
- pendant votre présence, il est impératif de garder les portes d'accès vers l'extérieur qui sont sans surveillance visuelle, verrouillées,
- hors des horaires ouvrables, soit de 8 heures à 18 heures du lundi au vendredi inclus, vous êtes tenus de mettre les locaux qui vous sont confiés (Atelier, Cafeteria) sous alarme et de vérifier que toutes les portes d'accès sont verrouillées avant de partir,
- dans le cas où les alarmes ne sont pas mises en service au plus tard à minuit, ou qu'une porte donnant sur l'extérieur n'est pas verrouillée, un agent de sécurité ainsi qu'un responsable d'Arsud seront contraints d'intervenir pour sécuriser les locaux. Par conséquent, les frais engendrés par leurs déplacements vous seront facturés.
- une connexion Wifi est disponible à L'Atelier,
- une armoire de secours est disponible dans le sas (zone de déchargement de L'Atelier).

#### Présence et intervention de l'agent d'accueil d'Arsud :

- il est présent le premier jour de la résidence afin de vous assister lors de votre installation technique,
- en cours de résidence, il peut être sollicité, pendant les heures ouvrables selon sa disponibilité,
- il est présent, le jour du démontage (amplitude horaire journalière 10 heures maximum- code du travail). Par conséquent, il est nécessaire de lui indiquer au plus tôt l'heure de début de démontage, de fin de rangement, de nettoyage et de départ des résidents,
- il n'est pas tenu de participer au montage, au démontage des décors et du matériel utilisé,
- les techniciens d'Arsud n'ont pas la maîtrise du pupitre lumière « Congo Kid » et de la console son « Yamaha M7CL » présents dans l'équipement permanent de l'Atelier.

Mise à jour juin 2020 3 / 14

#### Les missions du personnel mis à disposition par Arsud :

- faire l'état des lieux lors de l'accueil,
- mettre à disposition le matériel réservé,
- assurer les manipulations des structures d'accroche : grils, ponts,... en s'assurant que les charges maximales admissibles (CMU) soient respectées, dans le cas où aucun des techniciens accueillis ne possède les compétences requises pour ces opérations,
- faire l'inventaire du matériel restitué en fin de résidence,
- faire l'état des lieux de départ après le nettoyage qui vous incombe.

#### Obligations pour les résidents :

- venir avec une équipe de techniciens en nombre suffisant pour effectuer les tâches à réaliser,
- venir avec un technicien « son » formé à l'utilisation de la console « Yamaha M7CL » si besoin,
- venir avec un technicien « lumière » formé à l'utilisation du pupitre lumière « Congo Kid » si besoin,
- rendre les locaux propres : vider les poubelles, balayer, frotter les sols si nécessaire,
- respecter et faire respecter le code du travail par chaque membre de l'équipe en résidence. Par conséquent, chacune des personnes intervenantes doit :
  - être apte médicalement à effectuer les tâches qui lui sont confiées,
  - être formée et habilitée aux tâches qui lui sont confiées,
  - utiliser les équipements de protection individuelle adaptés aux tâches réalisées
  - respecter les amplitudes horaires légales de travail et de repos,
  - respecter les consignes de sécurité affichées dans les locaux ou données oralement par les agents d'Arsud,
- · maintenir et rendre les locaux en bon état de fonctionnement,
- signaler au technicien d'accueil les éventuels dysfonctionnements identifiés afin de pouvoir y remédier.

#### **Interdictions pour toutes les personnes :**

- de dormir dans les locaux ou dans l'enceinte de l'établissement,
- de fumer dans les locaux d'Arsud,
- de travailler sous l'emprise de l'alcool ou de psychotropes,
- de réaliser dans l'une des salles de l'Atelier ou dans le sas de déchargement, des travaux de peinture ou de fabrication de décors.
- de percer, de visser, de planter des clous, de peindre non seulement les sols ou des murs des salles de travail, mais aussi du reste des locaux mis à disposition.

Mise à jour juin 2020 4 / 14

#### ANNEXE 1 : CONSIGNES DE SÉCURITÉ DES RISQUES IDENTIFIÉS

Durant toutes les phases des travaux de montage, de démontage et de réglage, le port d'Équipement de Protection Individuel (E.P.I.) est obligatoire.

#### Circulation des véhicules

- Rouler au pas.
- Respecter les zones de chargement et déchargement.
- Ne pas stationner les véhicules sous l'auvent de « l'Atelier » et de « La Ruche », mais utiliser le parking.

#### Incendie

- En cas de départ de feu, appliquer les consignes de sécurité affichées dans les locaux et prévenir les secours extérieurs ainsi qu'un responsable d'Arsud, dont les coordonnées sont affichées dans le couloir d'accès à « l'Atelier de Finalisation » ou à l'entrée de « La Ruche ».
- Tous matériaux de décors utilisés doivent être classés entre M0 à M3 selon la réglementation ERP du 25 juin 1980, pour éviter toute propagation et émanation de fumée toxique inflammable ou explosive en cas d'incendie.

#### Travaux en hauteur

- Un échafaudage roulant est mis à disposition par Arsud. La « notice constructeur » fournie et les consignes d'utilisation en sécurité qui sont accrochées à l'échafaudage doivent être respectées. Toute modification de l'échafaudage doit être faite en respectant la « notice constructeur » fournie.
- Une plate-forme individuelle roulante/légère (PIRL) est mise à disposition par Arsud. Les consignes d'utilisation en sécurité qui sont affichées sur cet équipement doivent être respectées.
- Les travaux en hauteur doivent être effectués par une personne habilitée.

#### Utilisation des structures (grils) et matériel accroché

- Le matériel amené par les résidents doit être conforme à la norme à laquelle il est soumis et les périodicités de contrôle doivent être à jour.
- Le personnel doit être formé, habilité et autorisé par le responsable de la structure accueillie, pour les travaux de levage et les travaux en hauteur si besoin.
- Les éventuels points d'ancrage ou d'accrochage supplémentaires doivent être validés par le technicien d'Arsud.
- Seul le levage vertical est autorisé.
- Seules des accroches de matériel statiques sont autorisées.
- Veiller à l'adéquation du matériel amené avec celui déjà sur place.
- Respect des CMU (Charge Maximale d'Utilisation).
- Aucune personne ne doit se trouver sous les structures (grils) lors des opérations de levage ou de descente.
- Débrancher, les alimentations des moteurs des structures lorsque que les grils sont statiques.

Mise à jour juin 2020 5 / 14

 Interdiction de suspendre des personnes ou animaux aux grils ou à la charpente de la salle, autant en statique qu'en dynamique, ainsi que des objets dynamiques.

#### Travaux électriques

- Le matériel électrique amené par les équipes accueillies doit être conforme à la norme à laquelle il est soumis et les périodicités de contrôle doivent être à jour,
- Le raccordement du matériel électrique devra se faire sur l'une des 14 alimentations 32A pentapolaires situées sur la passerelle de la salle, et par l'utilisation de coffrets intermédiaires de distribution électrique 16A monophasés, selon le cas.
- Aucune modification de l'installation électrique d'Arsud n'est envisageable.
- Toute personne qui pénètre dans le local TGBT pour actionner ou pas un dispositif de protection doit être habilité.

#### Restauration

- Il n'y a pas de « service de restauration » dans les locaux d'Arsud. Toutefois la « Caféteria » (salle de restauration du personnel d'Arsud) peut être utilisée par les résidents, sous réserve de disponibilité.
- En cas d'utilisation, la « Cafétéria doit rester propre et les règles d'hygiène doivent aussi s'appliquer s'agissant d'un lieu de vie. Tout le matériel nécessaire (ustensiles, produits) est à disposition sur place dans le respect des règles les plus strictes.

#### Hygiène

- Une douche est à disposition dans les loges du rez-de-chaussée.
- Un réfrigérateur est à votre disposition dans les loges de l'étage.
- En raison de la situation pandémique récemment connue, et en prévention de toute propagation d'épidémie (COVID-19, grippe etc.), vous devez respecter les gestes barrières (se laver les mains régulièrement, éternuer dans votre coude, port du masque, distanciation sociale). Dans tous les cas se rapporter à l'annexe COVID-19.

#### **Observations**

- Toute dégradation des locaux ou du matériel d'Arsud sera facturée.
- En cas d'urgence sanitaire nationale ce règlement sera complété par une annexe qui le modifiera.

Mise à jour juin 2020 6 / 14

# Liste du matériel

# Attention! Cette liste est corrigée régulièrement lors d'ajout d'informations.

Articles	Descriptif	Marque	Longueur En mètre	Largeur En mètre	Hauteur En mètre	Poids En Kg	Qté Stock	Qté Stock Remarques
A/HZA 1000	Projecteur halogène horizoîde 1KW	ADB				5	20	
A/PCH1000	Projecteur halogène plan convexe 1KW	Juliat				9	24	
A/PFH1000	Projecteur halogène fresnel 1KW	Juliat				9	8	
A/PCH2000	Projecteur halogène plan convexe 2KW	Juliat				14	12	
A/PFH2000	Projecteur halogène fresnel 2KW	Juliat				14	4	
A/DC613SX	Projecteur halogène découpe ultra courte 1KW	Juliat				⇉	6	
A/DC614SX	Projecteur halogène découpe courte 1KW	Juliat				3	6	
A/DC713SX	Projecteur halogène découpe ultra courte 2KW	Juliat				18	6	
A/DC714SX	Projecteur halogène découpe courte 2KW	Juliat				20	6	
A/PAR	Projecteur Par64 halogène 1KW	DTS				ω	50	
A/CROCHET	Crochet projecteur					1,22	90	
A/AL50625	Câble d'alimentation 32A 5X6 mm²		25			16	ω	
A/AL50610	Câble d'alimentation 32A 5X6 mm²		10			6,1	6	
A/AL50605	Câble d'alimentation 32A 5X6 mm <sup>2</sup>		5			3,2	7	
A/MTP620H	Multipaires lumière 6 circuits		20			19,5	20	
A/BSEC32T16	Boitier de distribution entrée 1X32A sortie 6X16A						4	
A/PR20-S	Rallonge électrique simple 16A		20			4,2	2	
A/PR10-S	Rallonge électrique simple 16A		10			2,1	36	
A/PR5-S	Rallonge électrique simple 16A		5			<u>,1</u>	22	
A/PR2-S	Rallonge électrique simple 16A		2			0,5	19	
Doublette	16A						14	
Barquette blanche	16A						5	
A/TCOMDATA10	Câble DMX 5 broches	Neutrick	10			0,72	9	
A/TCOMDATA05	Câble DMX 5 broches	Neutrick	55			0,44	10	
A/TCOMDATA01	Câble DMX 5 broches	Neutrick	_			0,25	4	
A/DATAFF	Raccord DMX 5 broches femelle/femelle	Neutrick	0,5				2	
A/DATAMM	Câble DMX 5 broches mâle/mâle	Neutrick	0,5				2	
A/PEND66	Pendrillon (demi fond) Opac3000	Azur Scénic		6	6	13	10	
A/PEND36	Pendrillon Opac3000	Azur Scénic		ω	6	7	10	
A/FRISE	Frise Velour Gounod	Azur Scénic		<u> </u>	_	10	ω	
	Global Truss (code 8231-90-B)							
A/CYCLO	Cyclorama fixe	Azur Scénic		10	6	<u>3</u>	_	En fixe au sol
Patience	Dispositif de fermeture des rideaux du Cyclorama	Azur Scénic		1			_	En fixe au sol
Rideau pour la patience	Fermeture du Cyclorama Velour Gounod	Azur Scénic		o	6	19	2	En fixe au sol

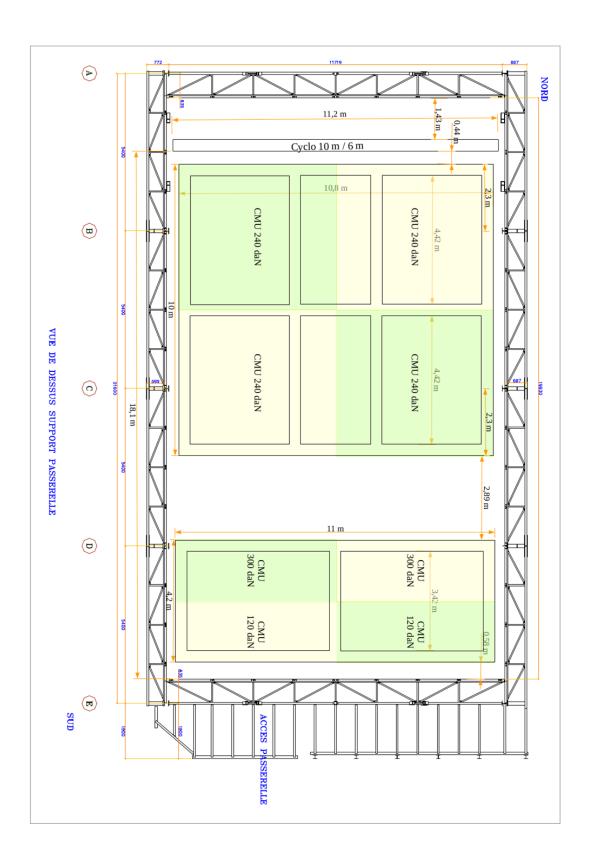
Liste du matériel disponible à l'Atelier de Finalisation

Mise à jour juin 2020 7 / 14

# Liste du matériel disponible à l'Atelier de Finalisation

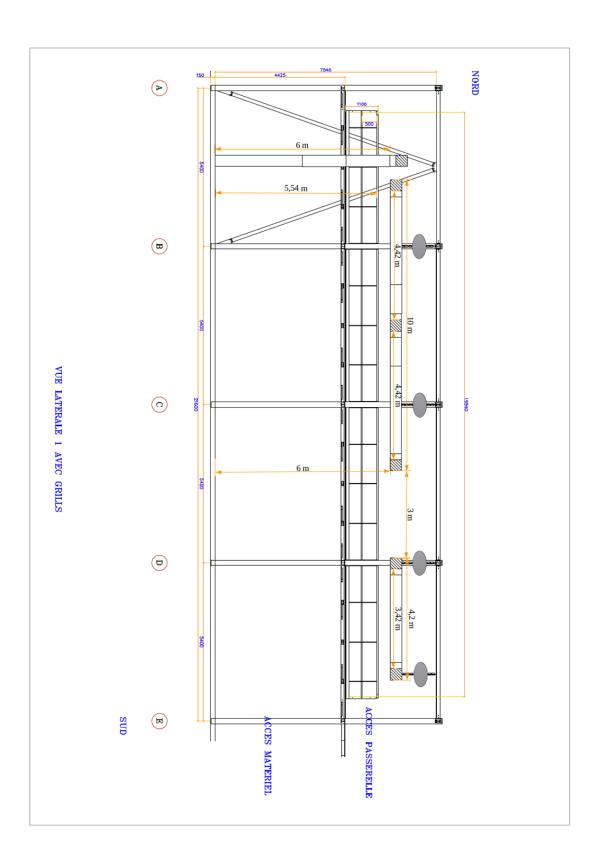
Mise à jour juin 2020 8 / 14

#### Vue de dessus complète.



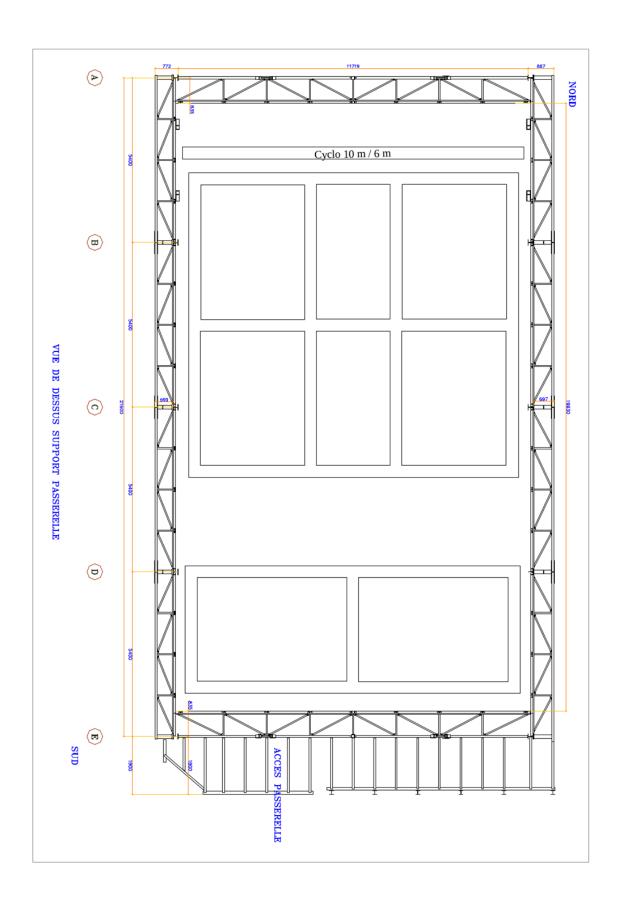
Mise à jour juin 2020 9 / 14

# Vue latérale.

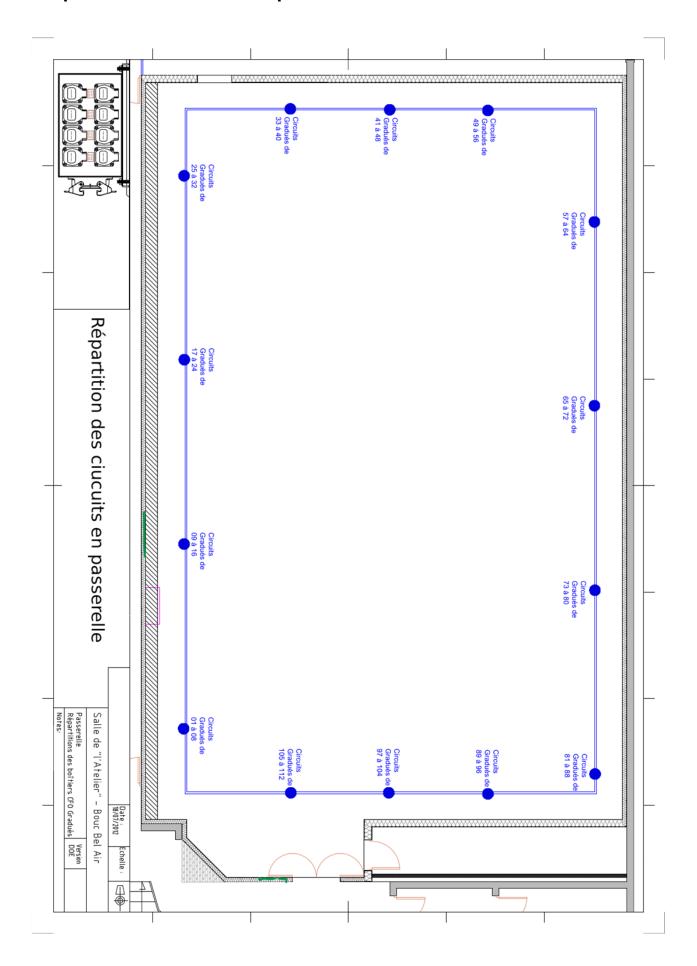


Mise à jour juin 2020 10 / 14

# Vue de dessus simplifiée.

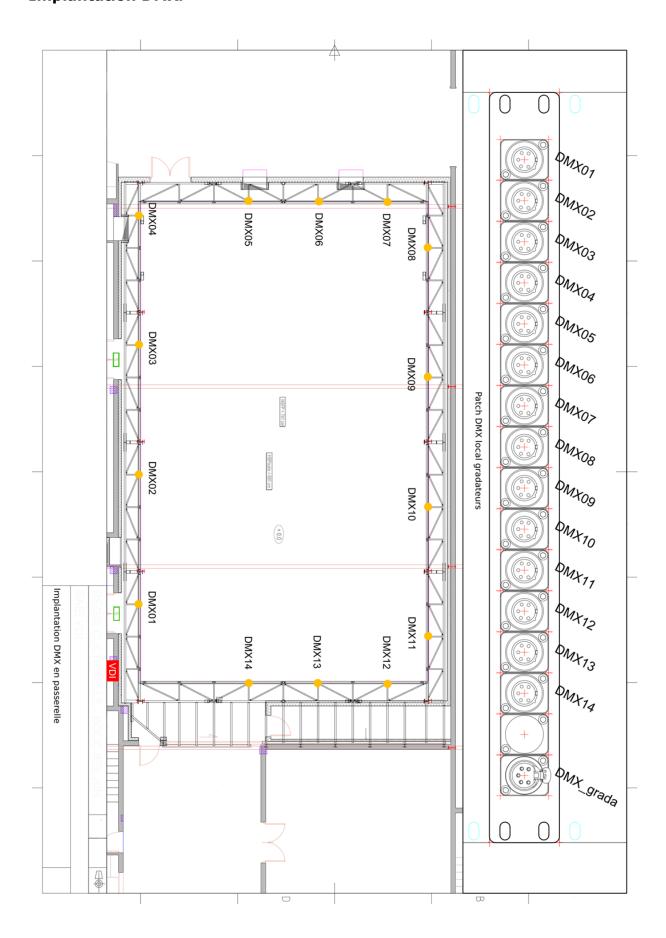


# Implantation des circuits en passerelle.



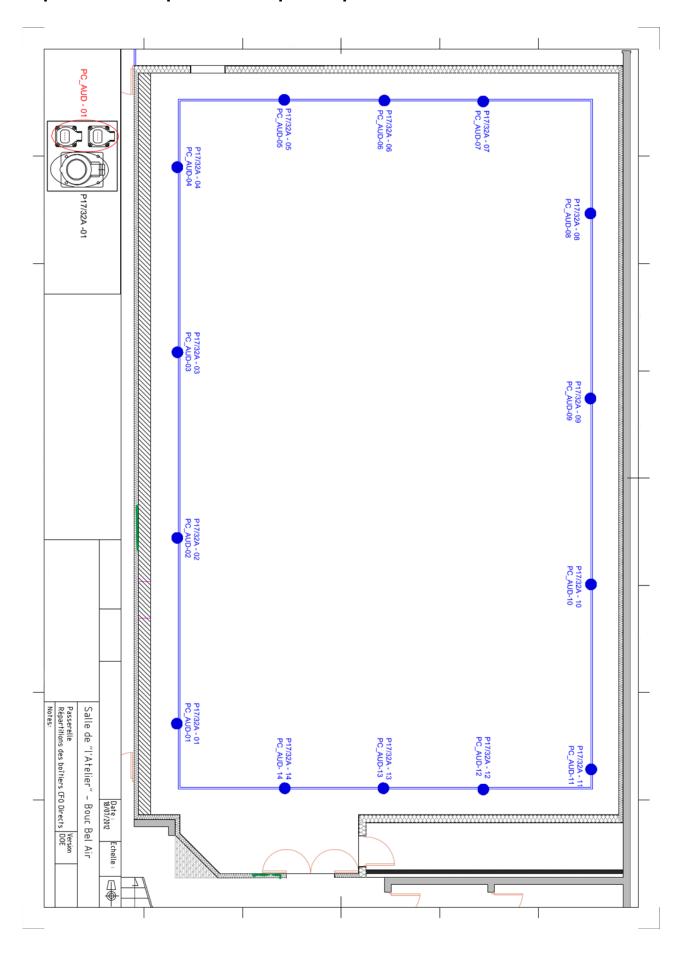
Mise à jour juin 2020 12 / 14

# Implantation DMX.



Mise à jour juin 2020 13 / 14

# Implantation des prises électriques en passerelle.



Mise à jour juin 2020 14 / 14